



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° 20 04.04 24

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
22 mars 2024

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil de Communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/03/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaients présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEREPAAS Martine, DEROZIERES Jean-Luc, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HUBAIL Claudine, INGELAERE Raynald, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, PETIOT Claude, PETIT Florence, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : BORDE Odile à GAGNANT Thomas, CAILLET Laurence à RENARD Régis, GATINOIS Michel à GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude à LEGER Walter, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, MAITRE Pierre-Frédéric à ANTOINE Fabrice, MARY Pierre à BARBIEUX Philippe, PICOD Gérard à BERTHIER Patrick, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, NOBLOT Christophe, PETIT Pascale, YOT Olivier, PIOT Bernard, VAIRELLES Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....30
Absents ayant donné mandat de procuration.....9
Absents.....11
Votants.....39

OBJET : AVENANT N°1 : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - MAISON DE L'ENFANCE

Pour : 35	Contre : 1	Abstention : 3	Non participant : 0
	LORIN Thierry	PETIOT Claude, PETIT Florence ayant reçu pouvoir de M. LEMOINE	aucun

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Monsieur le Président rappelle que par contrat de concession de service public (ci-après le « Contrat ») en date du 15 octobre 2021, la Communauté de Communes a confié la gestion de sa Crèche et de son Relais Petite Enfance à la société Léa et Léo. Lors du contrat, un écart d'effectif sur le personnel repris ayant une incidence sur la masse salariale. Ainsi, après vérification, il s'avère que la Société People and Baby, délégataire sortant a omis de comptabiliser dans la liste de reprise du personnel (annexe obligatoire du projet de contrat pour la consultation 2022-2026) un agent. Cette omission est chiffrée à 18 088 €. Au vu de la situation, la société Léa et Léo sollicite une revalorisation du montant annuel de son contrat pour ce montant.

Aussi, convient-il de formaliser cette revalorisation du montant de la compensation nette pour contrainte de service public pour la durée du contrat 2022-2026.

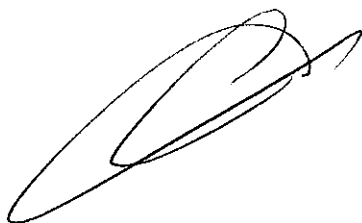
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à la majorité 35 VOIX POUR, 1 CONTRE (Monsieur LORIN) et 3 ABSTENTIONS (Madame PETIT ayant reçu pouvoir de Monsieur LEMOINE et Monsieur PETIOT) :

- **ACCEPTÉ** l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public à intervenir avec la société Léa et Léo tel que présenté en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Monsieur LEGER Walter



Pour extrait conforme,

Philippe BORDE

Président

